

CONSEIL DE QUARTIER

Rigollots-Roublot- Carrières

JEUDI 3 AVRIL 2025



DE QUOI AVONS-
NOUS PARLÉ ?

ORDRE DU JOUR :

Élu.e.s :

- Mme Gauthier, élue de quartier, conseillère municipale Accueil et aide à l'intégration
- M. Leblanc, conseiller municipal au Projet de territoires de santé
- M. Gueniche, adjoint au Maire à la Vie démocratique et à l'éducation populaire

1) Projet du nouveau Centre Municipal de Santé et
de la nouvelle Médiathèque Rabelais

2) Projet de requalification de l'îlot Barbe



Mme Gauthier, élue référente du quartier, introduit la séance et remercie les agent.e.s ayant permis la tenue du Conseil de Quartier.

Point 1

Mme Bricheteau, responsable de la Médiathèque, présente le point et rappelle brièvement le contexte : la Médiathèque actuelle a quarante ans et le bâtiment est vieillissant (mauvaise étanchéité, entre autres). Or, dans le cadre d'une opportunité immobilière, la Ville a eu la possibilité de regrouper deux équipements, une nouvelle médiathèque et un nouveau CMS, au sein du quartier en réhabilitation Rabelais-La Redoute.

Le projet s'est appuyé sur trois grands axes :

1)Une médiathèque écologique, solidaire, citoyenne

2)Une médiathèque, lieu de ressources

3)Une médiathèque, lieu de vie

La Médiathèque sera dans un équipement de 8 étages. Le bâtiment sera commun avec le CMS, mais étanche, c'est-à-dire qu'il y aura deux entrées distinctes. La Médiathèque occupera une partie du rez-de-chaussée, ainsi que les 4, 6, 7 et 8^{ème} niveaux. Il y aura un étage dédié aux enfants, un étage consacré aux arts, un étage comics/mangas, un étage jeux vidéo, un atelier création numérique et loisirs créatifs, deux terrasses, des salles de travail en groupe et une salle de travail silencieuse, un café au niveau de la mezzanine...

La démarche était participative, avec des ambassadeurs et des ambassadrices de la Médiathèque, comme pour le Théâtre Jean-François Voguet. Un fil conducteur a pu être ainsi défini : la randonnée. Il y aura des

belvédères, des chemins balisés et de traverse, du bois, des couleurs naturelles...

Concernant le Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social (PSCES) de la Médiathèque pour 2024-2028, les axes prioritaires sont les suivants : médiathèque citoyenne, médiathèque du care, médiathèque durable, médiathèque accessible et inclusive, médiathèque artistique et créative.

Enfin, dans le cadre de la politique municipale de féminisation de l'espace public, la nouvelle médiathèque sera dénommée Elsa-Triolet et Louis-Aragon. L'ancienne médiathèque sera démolie.

M. Leblanc, conseiller municipal au Projet de territoires de santé, souligne que de longue date, la Ville de Fontenay mène des politiques publiques en matière de santé, bien que la santé ne soit pas dans les prérogatives municipales. À l'époque de la crise sanitaire, par exemple, la municipalité s'était battue pour ouvrir un centre de vaccination. De même, la Ville développe la prévention, le secteur 1 et l'offre de soins. Le futur CMS s'inscrit dans cette volonté municipale.

M. Forget, Directeur de la Santé, présente le projet. Les deux CMS de Fontenay - Émile-Roux et le CMS transitoire, anciennement Roger-Salengro - vont être regroupés au sein d'un même équipement, le CMS Madeleine-



Brès, dénommé d'après la première femme française diplômée de médecine. L'objectif est de bénéficier d'un bâtiment moderne, de renforcer l'accessibilité et d'améliorer la dimension écologique du CMS. L'offre de soins sera plus importante : infirmerie supplémentaire, cabinet de kiné en plus, offre dentaire doublée, deux salles d'entretien, salle polyvalente pour le sport santé, salle polyvalente pour accueillir les acteurs locaux de santé, en tout huit cabinets médicaux supplémentaires. Cela permettra de mettre en œuvre le projet de CMS universitaire, ainsi que le projet Culture et Santé. De plus, l'objectif est d'y accueillir une Maison Sport Santé. Le CMS sera situé au cœur de la ville afin de renforcer la diversité de la patientèle. Renforcement également de l'aller vers et du partenariat avec les autres acteurs de santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS). L'accès se fera par la rue Marie-Claude Vaillant-Couturier. Le CMS ouvrira ses portes en juillet, mais sera inauguré en même temps que la nouvelle Médiathèque le 11 octobre.

Vous avez dit : Les praticien.ne.s sont déjà disponibles ? Qui seront-ils.elles ?

Réponse : Nous ciblons spécifiquement des médecins ayant un profil universitaire. L'idée est aussi de recruter des dermatologues, peut-être un autre médecin généraliste. Nous aurions également une spécialité de premiers recours.

Vous avez dit : Il y aura davantage de places de stationnement ? Pourra-t-on utiliser le parking de l'Hôtel de Ville ?

Réponse : Aucun parking n'est prévu. En revanche, nous avons le projet de réhabiliter le parking de l'Hôtel de Ville afin d'optimiser le stationnement ; il compte en effet des centaines de places vides. Mais il s'agit d'un projet à long terme, car le coût est conséquent.

Mme Chambre-Martin, élue de l'opposition : Le projet d'une Maison des Femmes a été abandonné ? Quel est le coût total ? Il faut reconnaître que c'est un très beau projet.

Réponse : Le coût total du projet est de 26 millions d'euros, dont 2 millions de subventions pour le bâtiment. Le CMS n'inclut

pas de Maison des Femmes, pour autant la municipalité est particulièrement mobilisée sur la question des femmes, accompagnant plus d'une centaine de femmes victimes de violences, soutenant les associations féministes, continuant de féminiser l'espace public, entre autres. De plus, nous incluons systématiquement l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques. Il est important de souligner que la question de la prise en charge des femmes n'est pas seulement sanitaire, mais aussi sociale. Nous avons une politique de santé cohérente. Et en cas de situation de violences, nous avons mis en place une médiation au commissariat.

Vous avez dit : La Médiathèque peut faire rapatrier des documents partis ailleurs ?

Réponse : L'activité de la Médiathèque ne compte pas de mission archivistique. Mais vous pouvez contacter les Archives de la Ville.

Vous avez dit : Il est dommage d'avoir trop centralisé les bâtiments sur la crête. Et qu'est-il prévu au niveau des transports ?

Réponse : La centralité des équipements sur la crête permet à la fois de mutualiser et de s'adresser aux deux versants de la Ville. Au sujet de l'accessibilité, nous développons le transport à la demande en le rendant gratuit pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, deux bus rejoignent la crête : le 124 et, depuis peu, le 116.

Pour information, le quartier où est situé le CMS Émile Roux reste celui où la densité médicale est la plus importante. Le déménagement aura lieu en juillet, mais il n'y aura que deux jours de fermeture.

Vous avez dit : Que devient l'ancien bâtiment de la Médiathèque ?

Réponse : Concernant le devenir des anciens bâtiments : Roger Salengro sera transformé en logements étudiants ; Émile Roux est un legs à la Ville et doit garder un objectif social mais le bâtiment n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ; l'actuelle médiathèque sera détruite et une place publique sera créée sur l'emprise de l'équipement dans l'objectif de désenclaver le quartier.

Vous avez dit : J'avais un médecin rue Mauconseil, mais il est parti en retraite. Puis mon nouveau médecin a lui aussi pris sa retraite. Or j'ai une maladie chronique. Un médecin du CMS pourra-t-il venir à domicile ?

Réponse : Nous avons 12,3 équivalents temps plein (ETP), soit 18 médecins généralistes, plus les autres soignants. Il y aura 8 cabinets médicaux supplémentaires. Nous ne pouvons pas assurer de visites à domicile en urgence. En revanche, nous effectuons des visites à domicile en cas de difficultés de déplacement chroniques. L'organisation de l'urgence ne relève pas du champ de compétences des collectivités. Mais nous travaillons à une meilleure coordination des soins avec les libéraux.

Vous avez dit : Pourquoi construire une nouvelle médiathèque au lieu de réhabiliter l'actuelle ? Il y a eu une étude d'impact écologique ?

Réponse : Nous avons réalisé des études pour savoir s'il était possible de réhabiliter la Médiathèque. Mais le bâtiment était trop vieillissant. Se posait la question de la durabilité. Par ailleurs, l'objectif était aussi de désenclaver le quartier de La Redoute.

Vous avez dit : Qu'en est-il de la qualité de l'air à Fontenay ? Car la circulation augmente.

Réponse : Dans le Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville, l'un des axes prioritaires est la santé environnementale. Celle-ci fera l'objet d'un diagnostic. La qualité de l'air en fera donc partie. Nous avons commandé une nouvelle enquête d'Airparif ; nous attendons la validation de la Préfecture. Toujours est-il que la volonté municipale est bien de réduire la place de la voiture à Fontenay.

Vous avez dit : La présentation du projet CMS/Médiathèque devrait faire l'objet d'une réunion spécifique au lieu d'être abordée en Conseil de Quartier.

Réponse : Chacun des 11 Conseils de Quartier rassemble en moyenne entre 60 et 80 personnes. Beaucoup d'habitant.e.s s'y rendent. C'est pourquoi il est important

d'aborder en Conseil le sujet de la Médiathèque et du CMS, d'autant plus que ce projet a un rayonnement territorial.

Point 2

Mme De Filippis, Directrice des Services Techniques et de l'Urbanisme, présente le projet de l'Îlot Barbe. Celui-ci comprend 52 logements, dont 33% en Bail Réel Solidaire (BRS). Le foncier est porté par la Coopérative Foncière. Il s'agit de logements d'acquisition sociale. Par la suite, les habitant.e.s ont la possibilité de revendre leur logement, mais cela de manière très encadrée. Le cœur d'îlot restera en pleine terre, et le passage, public. L'environnement sera préservé. Il y aura des plantations d'arbres. La toiture sera en zinc, et la construction en bois semi-industrialisée pour diminuer les nuisances de chantier. Tous les logements seront traversants ou bi-orientés, bâties avec des matériaux bio-sourcés. Le nettoyage du chantier sera régulier. La livraison est prévue au quatrième trimestre 2027. Au rez-de-chaussée, du côté de la rue des Mocards, 350 mètres carrés sont réservés à l'Union Départementale de Santé Mentale (UDSM). Le relogement des artistes, qui disposaient d'ateliers à l'Îlot Barbe, est en cours.

Vous avez dit : Le pavillon du 9 bis, rue des Mocards a été préempté. Il était neuf. Il a été question d'abriter des femmes victimes de violences. Finalement, il va être détruit.

Réponse : L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) avait l'objectif d'en faire un projet, en effet. Mais celui-ci n'a pu être réalisé, car le Conseil Départemental a supprimé la subvention à l'AUVM*, ce que nous regrettons.

Vous avez dit : Quel est l'intérêt pour le quartier ? On aurait pu agrandir l'espace vert.

Réponse : Le projet agrandit l'espace vert et rend plus lisible le passage pour les piétons.

Vous avez dit : Il y aura donc 52 logements en plus. Mais qu'en sera-t-il du stationnement ?

* Association Aide d'Urgence du Val-de-Marne

Réponse : Il y aura un parking sous-terrain de 46 places et des voitures pourront être auto-partagées.

Vous avez dit : Qu'en est-il des logements sociaux ?

Réponse : Le projet n'intègre pas de marché locatif. Mais le BRS (Bail réel solidaire) est compté comme du logement social. Cela a un effet anti-spéculatif, car la revente se réalise sans plus-value.

Vous avez dit : Combien cela va rapporter à la Ville ?

Réponse : 2,5 millions d'euros de recettes. Cela permettrait de ne pas réhausser la taxe foncière cette année, par exemple.

Vous avez dit : Où iront tous les enfants de ces nouveaux logements ?

Réponse : La prospective scolaire est remise à jour chaque année. Sur cette partie de la ville, la future école ouvrirait après 2032 et serait d'environ 14 classes. Il y aura d'abord l'extension de l'école Romain Rolland, puis celle de Pierre Demont, ensuite Jules Ferry, puis enfin, une nouvelle école à Val-de-Fontenay. Une concertation est menée avec les parents et les enseignants de l'école Ferry pour savoir comment rapatrier les 2 classes de l'annexe. Car cette dernière fermera en juin. L'intégration des classes en question sera un peu difficile la première année. Les travaux seront réalisés sur deux ans.

Vous avez dit : Pourquoi installer l'UDSM à cet endroit alors que les artistes ont du mal à se loger ?

Réponse : L'UDSM avait besoin de nouveaux locaux, qui plus est de plain-pied. Mais nous avons fait des propositions de relocalisation aux artistes.

Vous avez dit : Il est paradoxal qu'on affiche des calicots contre la suppression de classes et qu'on se réjouisse de la fermeture de classes.

Réponse : Nous ne nous réjouissons aucunement de la fermeture de classes.

Au contraire, nous nous sommes battus contre. Mais il est impossible de maintenir l'ouverture de classes quand la population est en baisse. Fontenay-sous-Bois est passée de 53000 habitant.e.s à 51500. Le problème pour maintenir une classe ouverte est l'effet de seuil, ce que la Ville ne maîtrise pas.

Vous avez dit : Y a-t-il un plan de circulation ?

Réponse : Oui, il y a bien une proposition de plan de circulation.

Vous avez dit : Qu'est-il prévu pour reloger les artistes ?

Réponse : Il s'agit d'associations et d'artistes-artisans. Cela implique deux approches distinctes. Nous leur avons proposé différentes solutions. Concernant le collectif Voix Machine, nous leur proposons un local.

Questions diverses

Vous avez dit : Un concert à la Halle Roublot a causé des nuisances sonores. J'ai contacté la mairie et la gendarmerie. Je souhaiterais que vous n'autorisiez plus ces concerts dans des salles qui ne sont pas faites pour.

Réponse : Certains habitant.e.s souhaitent bénéficier de lieux de vie au sein de leur quartier. D'autres estiment que cela génère des nuisances. C'est une question de point de vue.

Vous avez dit : Rue Eugène-Martin, les prunus sont attaqués par le phellin. La seule solution est de les abattre, car cela représente un risque pour les passant.e.s. En tant que référent de l'Unicef, je m'inquiète pour les enfants.

Réponse : Nous avons contacté le service Jardins et Biodiversité à ce sujet.

Vous avez dit : La Ville est limitée à 30km/h, mais ce n'est pas respecté.

Réponse : Le non-respect de la limitation de vitesse est un problème de civisme, qui ne concerne pas uniquement Fontenay. Nous le regrettons bien sûr.

Vous avez dit : Est-ce nécessaire d'avoir une laveuse qui passe rue Dalayrac le samedi et le dimanche à 6h du matin ? La rue Dalayrac est pourtant propre, au contraire de la rue Pasteur.

Réponse : Nous avons bien noté le problème de propreté de la rue Pasteur et allons prendre des initiatives pour améliorer la situation.

Vous avez dit : Au sujet de la marche organisée par la Ville le 14 mai pour évaluer la sécurité, pourquoi ne passe-t-elle pas devant l'école Jules Ferry ?

Réponse : La marche ne passe pas par l'école, car nous avons déjà organisé plusieurs visites devant Ferry. Concernant le problème de sécurité : l'idée serait de mettre des panneaux, peut-être un coussin berlinois. La Ville fait régulièrement des contrôles de vitesse. Les ASVP viennent le matin à la sortie de l'école. Néanmoins, il n'est pas possible de placer un.e agent.e devant l'école constamment.

Vous avez dit : Les trottoirs sont trop étroits rue des Mocards. Y a-t-il un projet d'aménagement ? Il y a une pétition.

Réponse : Vous pouvez nous transmettre votre pétition, pour que nous puissions étudier votre demande ?

Vous avez dit : L'avenue de la République n'est pas dimensionnée pour les cyclistes.

Réponse : En effet, aujourd'hui la voie n'est pas calibrée pour les vélos.

Vous avez dit : Les gens descendent trop vite la rue Jules-Ferry.

Réponse : Nous sommes conscients du besoin d'apaisement de la rue Jules-Ferry. Nous avions essayé un changement de sens mais avions rencontré une très vive opposition. Pensez-vous que nous devons réitérer l'expérience ? Par ailleurs, nous expérimentons les feux qui passe au rouge en cas d'excès de vitesse dans d'autres rues. Ce pourrait être une solution.

Vous avez dit : L'interdiction aux chiens au Parc des Carrières n'est pas respectée.

Réponse : On ne peut pas placer un policier dans le parc pour faire respecter l'interdiction. Mais nous ferons un affichage de rappel à la loi. Suite à la demande du Conseil de Quartier Pasteur, il a été décidé d'organiser une opération importante de contraventions menée par la Police Municipale. Nous pourrions en faire une dans ce quartier concernant les incivilités routières et les chiens non-tenus en laisse.

Remerciements des services pour tout le travail de préparation et de présentation. Pour la participation de nombreux habitants à ce conseil de quartier et pour la grande qualité des échanges. La soirée se poursuit autour d'un verre de l'amitié.